CCAS DE GAILLARD
Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023

Le ROB est destiné à présenter les orientations budgétaires du CCAS/PRE avant de passer au vote du budget, lequel dépend, pour l'octroi de la subvention, du vote du budget principal par le Conseil Municipal.
Par ailleurs, la particularité du CCAS est qu'il est la structure juridique porteuse du PRE (Programme de Réussite Educative) depuis 2008 et ce, afin de percevoir les subventions dédiées.

Pour rappel, le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement recettes et dépenses pour le CCAS et le PRE :** 183 890€ avec :
  - Pour le CCAS : 128 890€
  - Pour le PRE : 55 000€

- **Section Investissement CCAS :** 5 904,98 € en dépenses et en recettes (suite à l'achat de la banque centrale réfrigérée pour l'épicerie sociale).

Le montant global du budget annexe CCAS/PRE 2022 : 189 794,98 €.

CCAS

I. Fonctionnement

Dépenses CCAS :

Evolution des principaux postes de dépenses :

- Alimentation (denrées achetées en complément des livraisons de la Banque alimentaire pour l'épicerie sociale) : 329,28€ (572,94€ en 2021)
- Contrats de prestation de service : 348€ (72€ en 2021)
- Fêtes et cérémonies : 23 980,76€ (12 600,28€ en 2021). Le repas des Aînés a pu se tenir en présentiel. A noter, une augmentation des montants des factures du traiteur et des colis distribués aux Aînés.
  Un virement de crédit a été effectué en décembre 2022 à hauteur de 5 000€ (déduit de la ligne « Alimentation »).
- Transport collectif : 11 361€ (8 625€ en 2021).
  Un virement de crédit a été effectué à hauteur de 1 400€ (déduit de la ligne « Alimentation »).
- Frais d'affranchissement : 2 305,25€ (1 700,54€ en 2021).
  Un virement de crédit a été effectué à hauteur de 500€ (déduit de la ligne « Alimentation »).
- Autres contributions obligatoires (abonnement UNCCAS et factures mensuelles de la Banque alimentaire pour l'épicerie sociale) : 15 955,64€ (18 107,67€ en 2021)

- Secours d'urgence : 21 673,12€ (28 336,21€) avec notamment :
  - Aides financières : 13 666€ (12 153€ en 2021)
  - Bons alimentaires : 5 092€ (6 770€ en 2021)

- Subventions : 5 121,48€ (8 553,90€)

En 2022 :
CCAS : Total mandaté en dépenses : 82 464,04€ (79 715,57€ en 2021)

Recettes CCAS :

Le titré 2022 a été supérieur au budgété avec des recettes à hauteur de 130 904,63 €.

- Recettes liées à la facturation de l'épicerie sociale : 5 666,23€ (4 000€ budgétés)
- Don reçu : 280€
- Mandat annulé sur exercice antérieur : 68,40€

Excédent de fonctionnement reporté 2022 : 48 784,24€

Montant de la subvention de la commune 2022 : 76 105,76€

II. INVESTISSEMENT

Rappel :
Achat de la banque réfrigérée pour l'épicerie sociale pour un montant de 7 105,20 € TTC.
Subvention obtenue de 6 276,26€.

Pour le BP 2022, en dépenses et recettes d'investissement : ~~5 902,98€~~ **5 904.98 €**

Partie Recettes, les 5 904,98 € ont été inscrits au budget 2022 comme suit :
- 710 € de recettes pour l'amortissement de la banque centrale réfrigérée,
- 4 037,04 € pour le solde de la subvention de l'Etat en faveur de la banque centrale réfrigérée,
- et 1 157,94 € en affectation du résultat pour permettre d'équilibrer avec la dépense et absorber l'excédent d'investissement déficitaire reporté de 2021 vers 2022 (de 5 194,98 €)

Au final, au 31/12/2022, ce sont 5 821,94 € qui ont été réalisés, car le versement de la subvention de l'Etat a été moindre qu'escompté, soit : 3 954 € au lieu de 4 037,04 €. (La dépense pour la banque centrale réfrigérée a été moindre qu'annoncé, initialement à hauteur de 7 209 € TTC, et donc la subvention en a été d'autant déduite).

Pour la partie Dépenses :

5 904,98 € :

- 5 194,98 € d'excédent d'investissement déficitaire reporté de 2021 vers 2022
- et 710 € de crédits inscrits au compte 2188 pour équilibrer le budget face aux recettes d'investissement 2022.

Réalisé 2022 : comptabilisation en dépenses de l'excédent d'investissement déficitaire reporté pour 5 194,98 €.

PRE

Montant de la subvention sollicitée en 2022 : 55 000€ (50 000€ + 5 000€ à reporter suite à la subvention supplémentaire obtenue en 2021).

Montant de la subvention allouée ventilé par fiches Action :

- Soutien et accompagnement à la scolarité individualisée (action langage et lecture au soutien méthodologique,..) pour les 3-16 ans.
- Soutien à la parentalité (soutien spécifique dans la fonction parentale, accompagnement des parents dans la compréhension du système scolaire,…), enfants de 3-16 ans avec leur famille.
- Vacations d'intervenants spécialisés (accès aux soins notamment). Enfants de 2-16 ans.
- Fonds d'accès aux activités sportives et culturelles. Enfants de 2-16 ans.
- Poste de coordinateur
- Poste de Référente parcours

PRE DEPENSES 2022 : 40 000€ mandatés

PRE RECETTES 2022 : 40 000€ titrés

L'orientation du budget primitif 2023

- En section de fonctionnement CCAS/PRE : 169 990€
  Pour le CCAS : 134 990€
  Pour le PRE : 35 000€
- En section d'investissement : 2 501,96€ (banque centrale réfrigérée de l'épicerie sociale).

Le montant total du budget 2023 se porte ainsi à 172 491,96€.

CCAS

I. Fonctionnement

Principaux postes :

Dépenses de fonctionnement :

- Ligne « Alimentation » : 18 500€ (17 000€ en 2022)
- Contrat de prestation de service : 2 500€ (3 400€ en 2022)
- Frais d'affranchissement : 2 400€ (1 900€ en 2022)
- Fêtes et cérémonies : 27 000€ (22 000€ en 2022)
- Secours d'urgence : 42 000€ à l'identique.

Recettes de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté 2023 : 48 440,59€
Montant de la subvention de la commune 2023 : 82 549,41€
Prestations de service : 4 000€

II. Investissement

Les crédits en recettes d'investissement sont inscrits comme suit, pour 2 501,96 € :

- 626,96 € d'excédent d'investissement reporté de 2022 sur 2023
- 1 165 € de fonds de compensation de la TVA pour l'achat de la banque centrale réfrigérée
- et 710 € pour continuer l'amortissement de la banque centrale réfrigérée

Au budget 2023, en dépenses d'investissement :

- 1 791,96 € au compte 2188 pour équilibrer face aux recettes 2023
- et 710 € aussi en 2188 pour équilibrer face aux recettes 2023.

PRE

Montant de la subvention sollicitée **et reversée au budget principal** : 35 000€